

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC301

présenté par
Mme Colboc, rapporteure et M. Gaultier, rapporteur

ARTICLE 7

À la deuxième phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« fixe »

le mot :

« détermine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

réductionnel.